



# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 22 mai 2017**

Présidence : Mme Christine TROLLIET

**1. Appel : 94 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BOURQUI Fabien, DARBRE GUBBINS Florence, HANHART Jacques, INOUBLI LE ROY Sarra, PEITREQUIN Charles, WENGER René

**2. Procès-verbal de la séance du 3 avril 2017**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements à la secrétaire.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

M. Luciano DE GARRINI souhaite répondre à une demande de la Présidente relative à la transformation de leur motion en postulat, point 19 à l'ordre du jour. Les motionnaires/postulants avaient discuté de la forme que devait abriter cette demande et avaient décidé de l'appeler "motion" pour marquer le caractère impératif de celle-ci. La décision du Conseil, selon son domaine de compétence indispensable au dépôt d'une motion, viendrait dans la prise d'acte du rapport valant réponse et par les budgets et comptes découlant de cette feuille de route sur l'entretien des bâtiments. Néanmoins, ils comprennent la position de la Présidente et, espérant que le caractère impératif souhaité soit bien compris par notre Municipalité, sont tout à fait ouverts à transformer leur motion en postulat, afin qu'elle puisse être mise à l'ordre du jour de notre Conseil de ce soir, sans doute éventuel sur sa forme. Par conséquent, il demande de modifier le point 19 de l'ordre du jour pour la prise en compte du postulat, et non plus motion, de MM De Garrini, Frei et Lugeon pour un entretien optimal des bâtiments.

M. Claude FARINE fait remarquer que les personnes qui reçoivent les documents par voie électronique uniquement n'ont pas reçu les annexes au procès-verbal, soit les votes nominaux pour les rapports 36 et 38. Ils seront transmis par la secrétaire.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

**4. Communications du Bureau**

- Mme la Présidente revient sur le citoyen qui s'est offusqué de l'urne à la police lors des élections. Il y a eu énormément de votes entre vendredi à la fermeture du greffe et le dimanche matin et l'urne débordait. La personne de piquet a fait le nécessaire en mettant une caisse avec une caméra qui la filmait. Il y avait donc une surveillance vidéo et le problème sera résolu pour les prochaines votations. Elle précise que la confidentialité du vote a été contrôlée par vidéosurveillance au sein du poste de police.
- Mme la Présidente signale que deux brochures publiées par le SIPaL de la nouvelle série « Monuments d'exception » ont été déposées sous les tables. Elles concernent deux bâtiments de notre ville, le Musée du Léman et l'école du Centre-ville. Le Canton souhaite soutenir et encourager les propriétaires chargés du maintien et de la mise en valeur de ce patrimoine en contribuant à enrichir la connaissance des monuments.

- Un délai a été demandé par la Municipalité pour répondre au postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES sur les équivalents plein temps, alors que, parallèlement, des discussions avec la COFIN sur le sujet ont lieu. Le délai a été accordé par le Bureau. La révision du règlement du Conseil sera également déposée au mois de septembre.
- Concernant les dates des commissions, elle signale que beaucoup de préavis seront déposés prochainement et certains groupes ne souhaitent pas avoir deux séances le même soir. La Municipalité a demandé si les groupes étaient favorables à des commissions le samedi matin. La demande devait être relayée dans les groupes par les membres du Bureau, mais aucun retour n'a été reçu.
- Mme la Présidente rappelle que la sérénade de la fanfare municipale aura lieu le 12 juin sous la cantine à Rive.

## **5. Communications municipales**

M. le Municipal Maurice GAY répond à M. Pierre GIRARD au sujet de la parcelle Lude. Il signale que les locaux sont entièrement vides et que le site sera fermé mardi prochain. Toutes les locations ont été payées jusqu'à maintenant et un éventuel repreneur des locaux s'est manifesté. L'Urbanisme transmet le dossier à Architecture & Bâtiments pour la suite des opérations.

M. le Municipal Vincent HACKER a été récemment approché par M. Olivier MONGE qui avait présidé la commission pour l'installation des bornes de recharges électriques pour véhicules. Il souhaitait avoir un petit bilan de ces bornes, ce qui s'avère assez intéressant. En 2015, il y a eu une consommation mensuelle moyenne de 235 kw/h sur une période de 6 mois. En 2016, celle-ci se monte, sur toute l'année, à 357 kw/h, soit 52% d'augmentation. Pour les trois premiers mois de l'année en cours, la moyenne se situe à 417 kw/h, soit encore 17% de plus. En 2016, la station du Petit Perdtemps a présenté un total de 354 charges, pour environ 1800 kw/h et celle de Rive, 388 charges pour près de 2500 kw/h. Il faudra encore ajouter, à l'avenir, les chiffres d'une nouvelle borne de recharge rapide, installée à la station Avia de Signy.

## **6. Rapport de minorité et majorité N° 31 concernant Les Jardins du Couchant – Maison de quartier ; demande d'un crédit d'investissement de CHF 167'000.- TTC pour les équipements mobiliers ; demande d'un crédit de fonctionnement pour l'exploitation.**

Rapporteurs : M. Pierre GIRARD pour le rapport de majorité  
M. Raymond CARRARD pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES estime qu'il ne s'agit pas d'une maison de quartier, mais d'un centre socio-culturel. Pour cette raison, le PLR s'opposera à ce préavis.

Mme Chloé BESSE revient sur trois notions : citoyenneté, pouvoir d'agir, créativité. Citoyenneté car démocratie ; c'est de la force et de la responsabilité citoyenne de ne pas oublier les enjeux liés à ce projet de maison de quartier. Ne pas oublier que la croissance démographique de la ville de Nyon doit être également pensée dans des notions de vivre ensemble et de cohésion sociale, terreau de la démocratie. Les signataires du rapport de majorité semblent n'avoir pas compris l'essence même du projet. En animation socio-culturelle, en sciences sociales, au Québec, en Belgique, en France, en Suisse à Chailly ou ailleurs, le terme « maison de quartier » ne définit aucunement un périmètre. Par ailleurs, une ville n'est pas définie par des frontières de quartiers. Une maison de quartier est un endroit qui englobe, enveloppe et réunit. La citoyenneté est une composante du lien social. Pouvoir d'agir car responsabilité ; le Conseil communal est responsable de ses habitants, responsable de l'intégration de ces derniers, responsable des infrastructures socio-culturelles de la ville. Vivre ensemble est un programme en soi, un programme ambitieux qui nécessite des endroits où la créativité et les rencontres donnent à chacun le pouvoir d'agir sur sa vie. Actuellement, Nyon dispose de nombreux locaux dévolus à la vie de quartier. Elle laisse le soin aux Conseillers

d'aller visiter le local de la Redoute, situé dans le sous-sol d'un parking souterrain, ou les petits mètres carrés du local du Reposoir et de penser qu'une telle maison manque à la ville et ce, de manière complémentaire à ce qui existe, tout en étant indispensable. Créativité ; c'est elle qui dicte l'ensemble de toute réflexion. Le projet de quartier solidaire de Pro Senectute Vaud vise à créer et à rendre autonome un groupe d'habitants dans un projet communautaire. Les 0.5 EPT affiliés étant logiquement dévolus à apparaître dans un autre projet social. Le rapport de la COFIN pointe de manière injustement politique des enjeux financiers futurs. La créativité est une des missions primordiales du projet, offrir aux habitants et aux associations des espaces de rencontres, de réunions et d'échanges d'où peuvent émaner des solutions, des changements et des réflexions collectives. Elle ne va pas réécrire l'histoire du travail social et négocier la place indispensable que de tels lieux ont au sein d'une ville. Appeler ce projet centre socio-culturel, agora ou centre urbain, cette maison de quartier n'est pas une invention euphorique de notre Municipalité. Ce projet est cohérent dans sa pérennité et sa vision démographique. Elle demande de ne pas oublier la nécessité des rencontres, le besoin d'échanger, le désir d'évoluer et l'envie de construire. Trois mots : citoyenneté, pouvoir d'agir et créativité.

M. Sacha SOLDINI entend parler de citoyenneté et créativité. Cependant le groupe UDC n'a pas la même lecture d'une maison de quartier. Pour eux, une maison de quartier doit être un espace auto-géré, une demande qui vient des citoyens pour qu'ils puissent se rencontrer et laisser libre cours à leur imagination. Dans ce cas, cela va devenir un centre socio-culturel avec des animateurs, des plannings, différentes activités proposées par les services communaux aux habitants du quartier. Il compare cela à la fête des voisins pour laquelle on fournit des tables, on aide à la communication mais la ville n'organise pas les grillades.

M. Jacky COLOMB, pour sa part, est interpellé par l'aspect financier. S'il peut paraître adéquat de louer un local pour l'utilisation temporaire, pour une organisation pérenne comme celle qui est demandée, il ne fait aucun doute que c'est dans des locaux appartenant à la commune qu'ils devraient se trouver. Une maison de quartier planifiée pour une durée de 30 ans, le prix de la location étant d'ailleurs la part la plus lourde de la charge annuelle. C'est pourquoi il pense que la façon dont on a prévu de la financer est inadéquate.

M. Pierre PATELLI se demande comment garder notre qualité de vie. Nous pouvons avec fierté dire que notre ville jouit d'une condition incroyable. Nous vivons dans une des régions les plus chères de Suisse, un pays parmi les plus chers au monde. Cet îlot de cherté a bien des raisons et la plus évidente est la qualité de vie. Pour cela, nous avons des transports qui fonctionnent, une sécurité efficiente, des logements de qualité, une certaine mixité sociale. Pour prétendre être toujours dans les meilleurs, nous devons évoluer avec le temps. Les gens ne veulent pas juste une maison avec un chien, mais la possibilité de vivre en société avec des offres culturelles et sociales pour eux et leur progéniture. Malgré la crise, une partie toujours plus grande des paniers des ménages va dans le quatrième niveau de l'économie, l'économie des loisirs. Si nous voulons toujours accueillir des personnes et faire en sorte que les rangs de nos maisons que nous avons montent, nous nous devons d'être à la pointe de ces services aussi. Les habitants de Nyon paient des impôts et vu la somme qu'ils paient, ils doivent avoir les meilleurs services possibles. Nous ne sommes malheureusement pas les meilleurs dans ce domaine. Nous avons favorisé le développement de grosses structures, festivals, musées expositions. A l'exception de Paléo, c'est pour une petite élite qui a les moyens culturels et économiques d'en profiter. Nous avons besoin d'un lieu à Nyon pour que différentes associations se rencontrent, que des jeunes puissent faire des activités ensemble, pour permettre à des personnes retraitées de faire des activités de groupe. Par ce moyen, nous aurons une vie dans ce quartier et les futurs commerçants seront reconnaissants. Le Conseil a acclamé le projet qui vise à refaire les routes pour CHF 18 millions et maintenant certains viennent dire que cette maison est trop chère alors que le prix a déjà baissé. Il sait que certains ont reçu des ordres tacites, mais nous parlons du futur de notre ville, pas du projet d'une municipale de gauche. Il demande de ne pas laisser le jeu politique leur dicter leur choix mais d'avoir la justice et la vérité devant les yeux. Pour conclure, il demande de cesser de fanfaronner mais gouverner dans l'intérêt des Nyonnais.

M. Philippe BEURET souhaite mettre l'accent, en tant que membre de la commission, sur un des objectifs essentiels de ce projet : créer un lieu de rencontre pour les adolescents et jeunes Nyonnais, une alternative aux bistrotts, au centre commercial ou à la rue. Laisser penser, comme le fait le rapport de majorité, que le besoin d'un lieu à Nyon n'est plus d'actualité car les jeunes se réunissent d'une manière différente aujourd'hui est un raccourci que les professionnels de l'accompagnement des jeunes et les gens de terrain, dont il en est, contestent. Penser l'importance de pouvoir accompagner les jeunes durant les années de la jeunesse, les années de contestation, de recherche d'identité, d'appartenance à des groupes, l'importance de leur offrir des lieux à claire et forte identité qui soient terrain d'expérimentation du lien social, terrain de créativité et qui permettent l'affirmation de soi. Disposer d'un espace pour ados c'est donc investir dans la capacité future des jeunes de notre cité à vivre leur liberté et leur citoyenneté. Deuxième point dont il est question dans le préavis et les rapports, le Canyon qui a fermé ses portes, est une maison avec des petites pièces, un babyfoot, mais qui ne se prête pas au besoin d'espaces propices aujourd'hui aux activités des jeunes. M. Beuret travaille à Lausanne à l'école sociale et lorsqu'il va à la maison de quartier de Grand Vennes, il voit une très grande pièce ouverte qui permet toutes sortes d'activités différentes et qui correspond véritablement aux besoins d'aujourd'hui. De plus, le Canyon se trouve au centre-ville alors que le centre habité de la ville se déplace vers le nord ce qui explique la diminution de la fréquentation du centre. Par contre, la maison de quartier permettrait d'offrir des espaces ouverts pour des activités variées de détente, culturelles, musicales ou autres au cœur de Nyon. Contrairement à ce qui est dit dans le rapport de majorité, cela n'est pas un projet de l'opulence par contre elle vise l'excellence ce qui est un vrai objectif. Ce nouvel espace qui n'a pas pour vocation de suppléer à tous les autres offrira une grande valeur ajoutée, un point d'ancrage au cœur de la ville. Dernier point, ce projet est le résultat, le fruit de l'analyse et la connaissance de professionnels de nos services (SELOC, animateurs sociaux-culturels) qui parcourent la ville et en prennent le pouls depuis de nombreuses années. Il n'est donc pas acceptable de remettre en question le besoin qui se manifeste. Pour rappel, ce projet est issu d'une démarche participative de 2008 et répondait aux attentes d'un nombre important de citoyens. Pour conclure, pour ce seul objectif, sans parler des autres aussi importants et complémentaires, ce projet mérite le soutien et l'approbation.

M. Yvan RYTZ demande de sortir de la logique que Nyon est un grand village. C'est plus qu'une somme de quartiers et de petits locaux, c'est un tissu complexe et les associations sont très nombreuses qui font aussi la qualité de vie de notre ville. Il pense que leur offrir un outil où non seulement elles peuvent se réunir et où des synergies peuvent naître est très important. Une maison de quartier est une maison de quartier, raison pour laquelle les Verts vont la soutenir.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ fait remarquer que la Municipalité propose un préavis pour une maison de quartier, objet qui figure dans le programme de législature déposé par l'ensemble de la Municipalité de gauche et de droite. Ce soir, la Municipalité demande aux Conseillers de prendre leurs responsabilités. Une maison de quartier, c'est pour le bien vivre ensemble qui figure à chaque page du programme de législature. Il ne suffit pas de le dire, il faut le promouvoir, le développer. Le nord de la ville se développe avec de plus en plus d'habitants et ce projet propose d'accompagner ce développement, élément important. Elle demande aux personnes qui trouvent le projet trop beau, trop grand et trop cher d'imaginer ce que coûtera le non-accompagnement de ce développement de la ville. Il est difficile de le chiffrer mais il est prouvé que de ne pas accompagner un tel développement, a un coût important. Elle demande aux Conseillers de prendre leurs responsabilités, tout comme la Municipalité a pris les siennes en proposant cette maison de quartier. Dire non à ce préavis, c'est dire non à de nombreuses associations qui ont soutenu ce projet, dire non à la jeunesse, aux aînés pour lesquels une politique des aînés est prévue, c'est dire non au bien vivre ensemble et au non-accompagnement. Nyon a besoin de locaux pour se rencontrer, pour échanger, pour prendre en main sa destinée. Elle précise qu'une association accompagnera la mise en place de cette maison de quartier et non le SELOC. Il s'agira bien d'une démarche participative.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT ajoute que le rapport de majorité mentionne que « cela sera un lieu de rassemblement pour les habitants de la ville, en assurant un lieu de réunions pour les associations servant aussi d'espace pour les jeunes et offrant des cours à tout un chacun. Sait-on vraiment où l'on veut aller ? » Il est justement prévu de faire tout cela à cet endroit et également de s'occuper du 3<sup>ème</sup> âge. Il pense que ce débat ressemble beaucoup à celui du début des années 70 quand a été créé à Nyon le centre des loisirs. Il y avait alors passablement de problèmes avec un certain nombre d'adolescents et de jeunes qui étaient en difficulté scolaire ou en rupture avec leur famille ou leur milieu professionnel. Le débat était du même ordre, mais à ce moment, le municipal en charge des affaires sociales qui défendait ce projet, s'appelait Bernard Glasson, municipal radical humaniste. Quand il y a eu des difficultés politiques avec certaines personnes qui attaquaient ce projet pourtant reconnu utile, il s'est créé une fondation pour gérer le projet et le jeune conseiller Claude Ruey est devenu responsable du projet. La grande crainte des autorités de l'époque était d'avoir un centre auto-géré, autonome et d'avoir des locaux avec la clé sur le clou. Le but était d'avoir des animateurs, dont il faisait partie, qui s'occupaient de ces gens et qui ajoutaient du lien social et un supplément d'âme. Dans ce nouveau quartier, 900 habitants-emplois arriveront et il fait remarquer que toutes les communes de 900 habitants ont une salle communale ou des locaux à destination de leur population. Il s'agit d'un projet important pour notre ville qui fait partie des priorités de la législature et même si plusieurs chefs de groupe ont déjà annoncé la position de leur parti, il demande de bien réfléchir avant de voter et de voter avec le cœur, soit de dire oui.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 49 non, 37 oui et 5 abstentions :

- de refuser le préavis no 31/2017 concernant Les Jardins du Couchant – Maison de Quartier, demande d'un crédit d'investissement de CHF 167'000.- TTC pour les équipements immobiliers et demande d'un crédit de fonctionnement pour l'exploitation.

Le vote nominal est demandé et soutenu par un cinquième des membres. Lors du second vote, le préavis est refusé par 49 non, 39 oui et 3 abstentions (*en annexe*).

**7. *Rapport N° 34 concernant les mesures nyonnaises du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2<sup>e</sup> génération, cofinancées par la Confédération à hauteur de 40%. Demande d'un crédit de CHF 660'000.- TTC destiné au financement des études sommaires et à la préparation des appels d'offres publics des études détaillées.***

Rapporteur : M. Yves GAUTHIER-JAQUES

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 78 oui, 2 non et 2 abstentions :

1. d'accorder un crédit d'études de CHF 660'000.- TTC à la Municipalité, pour le financement des études sommaires et la préparation des appels d'offres publics d'études détaillées dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2<sup>e</sup> génération comprenant les mesures nyonnaises, cofinancées par la Confédération ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143-20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

**8. Rapport N° 36 concernant l'adoption du plan de quartier « Etraz-Sud.**

Rapporteur : Mme. Sandrine BREITENMOSER

La discussion est ouverte.

M. Sacha SOLDINI pense que l'adoption du plan de quartier « Etraz-Sud » offrira une belle opportunité de réaliser de nouveaux logements à loyers subventionnés, abordables et libres. Il milite pour une politique responsable et raisonnable prônant la mixité en matière d'accueil des requérants d'asile en appartements dans divers quartiers de la ville, afin d'éviter la centralisation en foyer de ces personnes et familles friands d'hostilités. Ce plan de quartier à caractère social offre une belle opportunité de négocier avec les propriétaires la mise à disposition de l'EVAM d'au moins un voire deux appartements à loyer libre afin de répondre petit à petit à nos obligations cantonales, d'autant plus que cela ne semble pas une contrainte pour la fondation Esp'Asse, car elle-même était prête à construire en 2011 des pavillons dédiés à des requérants. Il demande si la Municipalité a négocié à ce sujet dans le cadre de la convention signée avec la fondation Esp'Asse et si la discussion a été portée en commission et le cas échéant pourquoi rien ne figure dans le rapport.

M. Jacky COLOMB a lu qu'il y a une convention et il se demande pourquoi elle n'est pas annexée au préavis et pourquoi elle est réservée à la commission uniquement. Il se demande comment se prononcer sur un projet si l'on pas tous les éléments devant les yeux.

Mme Sandrine BREITENMOSER lui répond que la commission a eu la convention à disposition, mais elle n'a pas pensé la mettre en annexe, mais tous les commissaires l'ont lue.

M. Jacky COLOMB précise que sa remarque n'était pas à l'attention de la commission mais de la Municipalité qui ne joint pas tous les documents nécessaires au préavis.

M. le Municipal Maurice GAY répond à M. Soldini en lui précisant que les négociations ont eu lieu bien avant son postulat et la question des appartements pour l'EVAM ne rentrait pas dans le cadre de ces discussions et cette convention. Le sujet n'était pas non plus à l'ordre du jour durant la commission. Concernant cette convention, la Municipalité la met volontiers à disposition de la commission mais il s'agit d'un acte entre deux parties privées et certains éléments sont portés à la connaissance de la commission mais ce ne sont pas des documents qui circulent dans le domaine public. Toutefois, si un membre du Conseil souhaite l'avoir, elle peut être transmise.

Au vote, le Conseil décide par 82 oui, 3 non et 4 abstentions :

1. d'adopter le plan de quartier « Etraz-Sud » ;
2. d'envoyer le présent plan de quartier au Conseil d'Etat du Canton de Vaud pour approbation préalable.

**9. Rapport N°41 concernant la promotion de l'économie et du commerce local. Octroi d'un crédit de fonctionnement annuel de CHF 164'000.- pour la mise en œuvre de mesures en faveur du commerce et la création d'un poste de délégué économique à 80%.**

Rapporteur : M. Maurice FREI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 2 non et 7 abstentions :

1. d'octroyer un crédit annuel de fonctionnement supplémentaire de CHF 50'000.-, dédié à la promotion économique, à porter en augmentation du compte N° 110.3185 – *Honoraires, frais d'études* ;
2. d'accorder un crédit de annuel de fonctionnement de CHF 114'000.-, pour la création d'un poste de délégué économique pour un temps partiel évalué à 0.8 EPT, rattaché au Service de l'administration générale et des relations extérieures, à porter en augmentation du compte N° 110.3011 – *Traitements*, et suivants ;
3. de charger la Municipalité de lui présenter d'ici au printemps 2020 un bilan des actions menées en matière d'économie et de commerce local.

**10. *Rapport de la commission chargée de se prononcer sur la prise en considération du postulat de Monsieur Yvan RYTZ intitulé « Pour un affichage public revu à Nyon ».***

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- de prendre partiellement en compte le postulat de Monsieur le Conseiller Yvan Rytz intitulé « Pour un affichage public revu à Nyon » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

**11. *Propositions individuelles.***

Mme Maria CARENZA-LYSINSKI intervient au sujet du trottoir au chemin de la Redoute qui est fendu au milieu sur une longueur de 25 mètres ce qui est dangereux pour les personnes en rollers, en skate ou même à pied. De plus, les jeunes descendent sur la route pour éviter le passage. Elle demande de procéder à un entretien ordinaire du tronçon pour éviter des accidents.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui répond qu'un préavis pour la réfection avait été déposé lors de la dernière législature, préavis qui avait été refusé. Les services et la Municipalité travaillent actuellement sur ce projet avec le pont de la Redoute. Un préavis devrait arriver au début de l'année prochaine.

M. Claude FARINE souhaite revenir brièvement sur la décision du Conseil lors de la dernière séance au sujet du préavis N° 26 qui traitait du réaménagement des différents talus de la ville. Ce crédit avait été refusé. Un préavis a été déposé par la Municipalité et envoyé en commission. La commission, dans laquelle tous les partis étaient représentés, a entendu la Municipale et le Chef de service, leur a posé des questions parfois pointues, sur l'opportunité de ce crédit. Elle a visiblement été convaincue par leurs arguments puisque c'est à l'unanimité qu'elle a recommandé son acceptation. Or, en plénum, c'est l'inverse qui s'est passé. Le crédit a été sèchement refusé, alors que la Municipalité répondait à un postulat du Conseil. On aurait pu attendre une fin de ce type si la commission s'était déchirée ou si elle avait été partagée. Or, ce n'était pas le cas, puisqu'elle faisait une recommandation unanime. Il se demande à quoi servent les commissions, mais surtout demande que Mme la Présidente réunisse les chefs de groupe pour discuter de la situation et faire le point à ce sujet, notamment agir en sorte que les commissaires portent au moins la sensibilité de leur parti et puissent faire leur travail. Il est pour le débat démocratique ouvert, où les positions s'expriment et pas qu'on ait l'impression que les Conseillers soient envoyés en commission pour faire de la figuration.



M. Jacky COLOMB se demande s'il était bien nécessaire que tout le monde reçoive la synthèse du rapport de gestion, au demeurant très bien fait, avec de belles images, bien mis en page et attractif, mais plus utile pour la salle d'attente chez le docteur ou chez le coiffeur. Il existe un rapport de gestion édité par la Municipalité qui donne toutes les informations nécessaires à la compréhension de la gestion et il ne voit pas ce que ce dépliant apporte. Pour économiser les deniers publics, il pense que l'on pourrait se passer de ce genre de publication.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond en demandant qui a lu intégralement le rapport les autres années. Il se demande qui d'autre le lit. Il rappelle que la synthèse est destinée aux Conseillers communaux qui ne vont pas le lire intégralement, mais également pour beaucoup d'acteurs de la vie sociale, culturelle ou sportive ou d'autres personnes qui ne sont pas forcément au Conseil mais qui ont un rôle par rapport à notre ville ou notre région. Il s'agit d'un document qu'ils utilisent pour parler des activités des autorités. Il rappelle que c'est un document fait à l'interne des services, qui n'a pas coûté cher mais a demandé de l'énergie et de la motivation. Il estime que le rapport entre l'investissement et le résultat est particulièrement positif.

M. Victor ALLAMAND rappelle que par le passé le slogan de la ville était « Nyon, cité du bon accueil ». Aujourd'hui lorsque l'on va sur le site de Nyon Tourisme, on trouve les manifestations à venir en juin et plus tard. Si l'on clique sur « Où dormir », on obtient quatre choix : l'Hostellerie du XVI<sup>e</sup> siècle, l'hôtel le Rive, la Musardièrre à Essertines-sur-Rolle et l'hôtel Beau-Rivage de la société des hôtels de Rive SA, désaffectés depuis deux ans. Si on cherche la liste des hôtels, on en obtient davantage : l'hôtel des Alpes, l'Ambassador, avec la mention « réouverture printemps 2017 », l'hôtel de l'Ange, le Beau-Rivage, « réouverture fin 2017 », le Rive, le Real, l'Hostellerie du XV<sup>e</sup> siècle, Base Nyon, Nyon Hostel. Pour une ville qui se targuait d'être la cité du bon accueil, il ne trouve pas cela brillant. Non seulement pour l'Office du Tourisme dont on attend qu'il fournisse des informations actualisées, mais également pour notre ville qui a souvent toléré des projets immobiliers mal menés. Il demande à la Municipalité d'informer le Conseil et l'Office du Tourisme sur les délais réalistes pour les constructions ou rénovations en cours ou en devenir, à commencer par la monstruosité de la rue Maupertuis qui depuis des années n'avance pas, l'Ambassador qui n'ouvrira sûrement pas au printemps 2017 comme annoncé, mais qui pourrait finir l'année avec ses échafaudages ou encore le Beau-Rivage. Il demande pour ce dernier et sa ruine accolée, s'il ne serait pas envisageable d'utiliser une mesure de contrainte telle une hypothèque légale sans attendre que des pans de façade s'effondrent sur le passage des pirates. Subsidiairement, cela permettrait peut-être de récupérer 40 m<sup>2</sup> au sol pour donner la possibilité aux spécialistes d'organiser un square devant la tour César, le plus ancien bâtiment de notre ville, placé sous la protection de la Confédération.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, qui le remercie d'être un citoyen professionnel attentif à tout ce qui se passe dans notre ville, lui répond qu'on ne sait pas vraiment quand l'Ambassador va rouvrir et que le Beau-Rivage est bloqué par une opposition. Pour le reste, il voit plein d'hôtels annoncés sur le site, mais il veut bien faire le relais avec NRT pour faire le point sur les chantiers. Il rappelle que la ville donne des permis de construire puis c'est au propriétaire de donner le rythme du chantier. Quant à la ruine de Rive, il précise qu'elle a été rachetée par le Beau-Rivage, qu'il est prévu dans le projet de ce dernier, mais bloqué par une opposition. La Municipalité, malgré plusieurs tentatives et discussions avec les précédents propriétaires n'avait aucune marge de manœuvre puisqu'il y a eu un permis de transformer, que le propriétaire a commencé le chantier, mais n'avait plus le financement. Le service des monuments historiques a demandé de garder la ruine vu qu'il y avait des contraintes élevées pour garder l'authenticité des vestiges. Il a fallu trouver une solution mais le projet est bloqué par une opposition du Sipal. La Municipalité n'a pas le potentiel pour décider de la vitesse de ces chantiers et ils n'ont pas d'information pour savoir quand la procédure sera finie. Ils regrettent beaucoup qu'un hôtel comme celui-là avec une rénovation intéressante pour le tourisme local ne puisse pas démarrer. Il se fera le relais, mais aimerait nuancer, l'Office du Tourisme fait le mieux possible pour renseigner le public.

Mme Maria CARENZA-LYSINSKI remercie Mme la Municipale pour les explications données et salue le projet de la Redoute. Toutefois, elle estime que 2018 est très loin et souligne que cette réparation devient urgente vu l'état du trottoir. Elle demande de donner la priorité à cette réparation sur 20 mètres.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui explique que sur le chemin de la Redoute, la superstructure est complètement défoncée. Mettre du revêtement bitumineux sur la fissure, cela revient à mettre un emplâtre sur une jambe de bois, cela va s'affaisser tout de suite. Elle préfère venir avec un projet réfléchi et définitif, plutôt que faire des raccords qui ne vont pas tenir, ce qui reviendrait à gaspiller les deniers publics.

Mme Edyta GRAF revient sur la ruine de Rive et demande s'il est possible de mettre une grande bâche spécialement conçue qui cacherait la ruine de la même manière que cela se fait dans d'autres villes.

M. Yvan RYTZ répond à Mme Carenza-Lysinski en rendant hommage à M. Mayor qui avait présenté le projet de la Redoute qui a été refusé par le groupe politique de Mme Carenza-Lysinski.

M. le Municipal Maurice GAY concède que ces chantiers ne font plaisir ni à la Municipalité, ni au service de l'Urbanisme et encore moins à la population. Un certain nombre de droits démocratiques font que des délais doivent être tenus. Le service de l'Urbanisme suit l'évolution de très près et un accord est en train d'être trouvé avec le service des monuments historiques pour le Beau-Rivage. Un bon partenariat est en train de s'instaurer et le travail sera fait à la satisfaction de tous.

**12. *Rapport municipal N° 45 en réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux David Vogel, Luciano De Garrini, Jacky Colomb et Marco Carenza intitulé « Du bon usage de l'E-administration » déposé le 14 novembre 2016.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**13. *Préavis N° 46 concernant l'ancienne décharge publique Molard-Parelliet - Travaux d'assainissement - Demande de crédit de CHF 4'500'000.- TTC.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**14. *Rapport municipal N° 47 concernant la stratégie du développement durable 2017-2021.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**15. *Préavis N° 48 concernant l'aménagement du cheminement entre le parc du Cossy (anciennement Reposoir) et le chemin de Bourgogne. Demande du crédit de réalisation de CHF 382'320.- TTC.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**16. *Préavis N° 49 concernant la cadastration partielle du domaine public (DP 1072) en propriété privée communale. Vente à la Mobilière d'une part de la propriété privée communale.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**17. *Préavis N° 50 concernant l'adoption de la modification du plan général d'affectation secteur « Couchant » -Parcelle N° 1519.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**18. *Préavis N° 51 concernant les comptes communaux et gestion de l'exercice 2016***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Pour faire suite à la remarque de M. Claude FARINE en début de séance, Mme la Présidente fait remarquer qu'il est important que les groupes donnent les positions du parti aux commissaires qui les représentent. Elle en parlera avec les chefs de groupe.

**19. *Motion de MM Luciano DE GARRINI, Maurice FREI et David LUGEON pour un entretien optimal des bâtiments.***

La motion est transformée en postulat.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 88 oui et 2 abstentions.

**20. *Interpellation de M. Bernard UELTSCHI intitulée « Vélos autorisés sur la rue de la Gare. » (en annexe)***

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

**21. *Divers en rapport avec la séance***

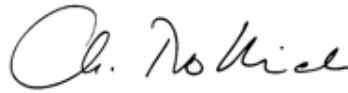
M. Pierre GIRARD revient sur le rapport de gestion qu'il trouve très intéressant à lire. On apprend par exemple que sur l'ensemble du personnel de la commune le 51% du personnel sont des hommes à temps plein, 31% des femmes à temps partiel, 10% des femmes à temps plein et 8% des hommes à temps partiel. Il y a également des petites coquilles comme celle qui indique que la durée des accidents de longue durée est de 42 jours. Il doit sans doute s'agir de l'absence due à un accident. Il voit également que l'année dernière il y a eu 5 cas de rechute professionnelle et il se demande en quoi cela consiste ! Mais il encourage les Conseillers à lire le rapport en entier.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT suite au refus du préavis sur la maison de quartier, signale que la Municipalité l'a enregistré et le regrette. Il estime que c'est le refus d'une opportunité d'un supplément d'âme et de lien social dans ce nouveau quartier. La Municipalité va revenir avec un nouveau projet, pas à cet endroit puisque le calendrier des travaux ne le permettra pas, mais va essayer de tenir compte de ce qui a été exprimé, notamment sur le fait que cela devrait être dans un bâtiment qui nous appartient. Elle va également tenir compte de quelques critiques de la majorité mais également des attentes de la minorité, de la population, des associations qui espèrent pouvoir disposer de locaux dans différents endroits de la ville.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 21h35.


#### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



Christine TROLLIET

La secrétaire :



Nathalie WUILLE

Annexes :      vote nominal rapport N° 31  
                  interpellation M. Bernard UELTSCHI

## Vote 8 : Rapport 31 - vote nominal

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 22.05.2017 20:45:30

Résultats :	<b>Oui :</b>	39	42.86 %
	<b>Non :</b>	49	53.85 %
	<b>Abstention :</b>	3	3.30 %
	<b>Total :</b>	91	100.00 %

### Résultats individuels :

ALTIERI Luigi	oui
ANGELI Aline	oui
BESSE Chloé	oui
BEURET Philippe	oui
BODEMAN Aurélie	oui
BREITENMOSER Sandrine	oui
DEMETRIADES Alexandre	oui
FARINE Claude	oui
FELIX Yves	oui
HERITIER Fabien	oui
JACCOUD Jessica	oui
KARCHER Christian	oui
KARLEN Dominique	oui
KRASNIQI Sadik	oui
LUGEON David	oui
LUGEON Séverine	oui
MARQUES Manuel	oui
MONTECCHIO Chiara	oui
SCHWERZMANN Danièle	oui
STALDER Olivier	oui
VIOGET Corinne	oui
SUKIENNIK Renata	oui
TSCHUY Frédéric	oui
URFER Julien	oui
WIESER Daniel	oui
BADERTSCHER Elisabeth	oui
BARRENSE Yara	oui
BOURQUI Fabien	-
BOURQUIN Nicolas	oui
CARRARD Raymond	oui
DONNET Jonas	oui
INOUBLI LE ROY Sarra	-
ISCHI KAPLAN Vanessa	oui
KORNAROS Christos	oui
LEUZINGER Yves	oui
LIMBORG Géraldine	oui
MAUSNER LEGER Valérie	oui
PATELLI Pierre	oui
RYTZ Yvan	oui
TROLLIET Christine	-
WAHLEN Pierre	oui
ALESSANDRO Giovanni	Abstention
ALLAMAND Victor	non
ANNEN Valérie	non
COLOMB Jacky	non
GIRARD Pierre	non

GIRARD Sven	non
GULIZIA Joseph	non
HANHART Jacques	-
JENEFSKY Robert	non
KURATLE Philippe	Abstention
MACPHERSON Niall	non
ROCHAT Blaise	non
ULDRY Doris	non
VUILLE Jean-Pierre	non
WENGER René	-
BUCHS Patrick	non
MIEVILLE Laurent	non
MIÉVILLE-BLONDEL Michèle	non
TRIPET Olivier	non
UELTSCHI Bernard	non
BIELER Eric	non
BÜRKI Véronique	-
CAMPICHE Thierry	non
CLERC Bastien	non
COUVREU DE DECKERSBERG Pierre-Alain	non
DARBRE GUBBINS Florence	-
DE GARRINI Luciano	non
DUTRUY Gustave	non
FAVRE Suzanne	non
FREI Maurice	non
GAILLE Josette	non
GAUTHIER-JAQUES Yves	non
GLASSON Philippe	-
GUIGNET Mireille	non
HAINARD Jean-Michel	non
JACKSON Brian	non
JOLY Régis	non
KIRCHNER Volker	non
LAZCANI Amparo	non
MONGE Olivier	Abstention
PAREDES Xavier	non
PERRIN Christian	non
PITTET Jacques	non
SAHLI Stéphanie	non
SAUGY David	oui
VUAGNIAUX Christine	non
CARENZA Marco	non
CATTIN André Francis	non
DELLEY Stéphane	non
ENGGIST Béatrice	non
FÜGLISTER Jean-François	non
GRAF Edyta	non
NICOLE Willy	non
NILSSON Hans Rasmus	non
SOLDINI Sacha	non
CARENZA-LYSINSKI Maria	non
UDASSE Christian	non
WEAVER Mark	non
PEITREQUIN Charles	-

### **Vélos autorisés à la rue de la Gare**

La Municipalité dans son plan de législature 2016-2021 a mis l'accent sur la diversité des moyens de transports en ville de Nyon et en particulier pour la mobilité douce en étendant le réseau de pistes cyclables de façon notable. Volonté que je profite de saluer ici.

Il manque toutefois un lien essentiel en plein centre-ville qui est la partie piétonne de la rue de la Gare, à savoir inclure le tronçon qui part de la rue de la Morâche jusqu'à la place Saint-Martin.

Je demande donc à la Municipalité:

- Avez-vous déjà envisagé d'ouvrir cette rue aux vélos sur sa totalité?
- Si oui, quelles sont les raisons qui empêcheraient ce trafic vélo?
- Est-ce un manque de volonté de la part de la Municipalité?
- Est-ce un refus de la police municipale?
- Est-ce une impossibilité due au code de la route au niveau cantonal ou fédéral?
- Si vous estimez qu'il y a trop de piétons dans cette rue, avez-vous pensé ouvrir cette rue aux vélos hors des heures d'ouvertures des magasins?
- Si oui, qu'est-ce qui empêcherait d'appliquer un horaire à la circulation des vélos?

Cela permettrait de faire le lien entre la Morâche et la Place du Château, ainsi que de continuer la piste cyclable de la Rue Neuve en direction de la Gare.

La cohabitation entre les vélos et les piétons est une chose délicate, et il y a là une belle opportunité pour chacun de partager l'espace public et apprendre le respect mutuel.

A noter que le tronçon Place Bel-Air jusqu'à la Grand-Rue est déjà praticable à vélo sans poser aucun problème de cohabitation.

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

Bernard Ueltschi, pour le groupe Vert'liberal



En vert tronçon ouvert à la circulation

En jaune tronçon concerné par la demande d'ouverture à la circulation vélo